PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL Bretagne

Unité Départementale des Côtes d'Armor

11, rue Hélène Boucher
Bâtiment B
BP 30337
22193 PLERIN Cedex

Plérin, le 7 juillet 2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 04/07/2022

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

CASSE AUTO LAMBALLAISE (LUTHRINGER)

ZI de Lanjouan
23, rue de la Saudraie
22400 LAMBALLE-ARMOR

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 04/07/2022 dans l'établissement CASSE AUTO LAMBALLAISE (LUTHRINGER) implanté ZI de Lanjouan 23, rue de la Saudraie 22400 LAMBALLE-ARMOR. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Cette visite a été réalisée dans le cadre de l'arrêté de mise en demeure du 7 mai 2021 et de l'arrêté de consignation du 24 février 2022.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- CASSE AUTO LAMBALLAISE (LUTHRINGER)
- ZI de Lanjouan 23, rue de la Saudraie 22400 LAMBALLE-ARMOR
- Code AIOT dans GUN : 0005500089
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

La société CASSE AUTO LAMBALLAISE exploite une installation d'entreposage, de démontage et de dépollution de véhicules terrestres hors d'usage sur la commune de LAMBALLE. Elle exerce également une activité de réparation de véhicule qui n'est pas classé au titre des ICPE.
Cette casse ne détient plus d'agrément Centre VHU depuis le 31 mai 2013 (date de fin de son dernier agrément).

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 7 mai 2021.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Tout comme lors de l'inspection de 2021, il n'a pas été constaté le stockage de pièces grasses en extérieur ainsi que d'activité de dépollution de VHU de type voiture particulière ou camionnette. L'exploitant respecte toujours l'article 1 et 3 de la mise en demeure du 07/05/2021.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Clôture de l'installation	AP de Mise en Demeure du 07/05/2021, article 2	/	Levée de consignation

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a répondu de manière satisfaisante au dernier article de son arrêté de mise en demeure concernant la clôture du site. Il a réalisé d'importants travaux et de nettoyage. Aussi, il peut être proposé à Monsieur le Préfet de lever la mise en demeure du 07/05/2021 ainsi que l'arrêté de consignation du 24/02/2022.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Clôture de l'installation

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 07/05/2021, article 2
Thème(s) : Autre, Fermeture du site
Prescription contrôlée : La société CASSE AUTO LAMBALLAISE LUTHRINGER, dans le cadre de son établissement de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage, sur la commune de LAMBALLE, situé dans la ZI de Lanjouan au 23 rue de la Saudraie, est mise en demeure de respecter les prescriptions prévues à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié susvisé en terminant la fermeture de son site par la mise en place de clôtures supplémentaires aux endroits franchissables de son site et par la pose de portails au niveau des accès : « Article 15 – Clôture de l'installation. L'installation est ceinte d'une clôture [...] permettant d'interdire toute entrée non autorisée. Un accès principal est aménagé pour les conditions normales de fonctionnement du site, tout autre accès devant être réservé à un usage secondaire ou exceptionnel. Les issues sont fermées en dehors des heures d'ouverture. »
Constats : Il a été constaté la pose d'une clôture rigide complète sur toute la périphérie du site ainsi que de portails aux 2 accès.
Observations :
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de consignation